



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-273

PUBLIÉ LE 12 MAI 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France / Direction de l'Offre de soins (DOS)

75-2026-05-11-00005 - Liste des renouvellements tacites des autorisations de chirurgie esthétique opérés en 2025 -département de Paris (1 page)

Page 3

Préfecture de Police / Cabinet

75-2026-05-12-00001 - Arrêté n°2026-00569 autorisant la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen d'une caméra installée sur des aéronefs en Seine-Saint-Denis (93) le 12 mai 2026 (4 pages)

Page 5

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

75-2026-05-11-00005

Liste des renouvellements tacites des
autorisations de chirurgie esthétique opérés en
2025 -département de Paris

LISTE DES RENOUVELLEMENT TACITES DES AUTORISATIONS DE CHIRURGIE ESTHETIQUE OPERES EN 2025 DEPARTEMENT 75

Raison Sociale EJ titulaire	Statut juridique	Finess ET d'implantation	Raison sociale ET d'implantation	Commune ET	Libellé Activité / EML	Date d'effet du renouvellement	Date d'échéance de l'autorisation	Evènement en cours
FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH	63 - Fondation	750000523	GH PARIS SITE SAINT JOSEPH	75014 - PARIS 14	Installation de chirurgie esthétique	10/05/2026	10/05/2026	Renouvellement tacite
FONDATION ADOLPHE DE ROTHSCCHILD	63 - Fondation	750000549	HOPITAL FONDATION A DE ROTHSCCHILD	75019 - PARIS 19	Installation de chirurgie esthétique	10/05/2026	10/05/2026	Renouvellement tacite
IACE CLINIQUE DU ROND POINT DES CHAMPS	73 - Société Anonyme	750051088	IACE CLINIQUE DU ROND POINT DES CHAMPS	75008 - PARIS 08	Installation de chirurgie esthétique	07/06/2026	07/06/2026	Renouvellement tacite
SASU CARE ET SERVICES	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750051104	IACE CLINIQUE ESTHETIQUE PETRARQUE	75016 - PARIS 16	Installation de chirurgie esthétique	08/06/2026	08/06/2026	Renouvellement tacite
IACE BZOWSKI ALAIN	77 - Autre Organisme Privé à Caractère Commercial	750051120	IACE BZOWSKI ALAIN	75016 - PARIS 16	Installation de chirurgie esthétique	14/06/2026	14/06/2026	Renouvellement tacite
IACE ALPHAND PERGOLESE	72 - Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	750051260	IACE ALPHAND PERGOLESE	75016 - PARIS 16	Installation de chirurgie esthétique	30/05/2026	30/05/2026	Renouvellement tacite
ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100042	GHU APHP NUP SITE LARIBOISIERE	75010 - PARIS 10	Installation de chirurgie esthétique	12/05/2026	12/05/2026	Renouvellement tacite
ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100075	GHU APHP NUP SITE SAINT LOUIS	75010 - PARIS 10	Installation de chirurgie esthétique	12/05/2026	12/05/2026	Renouvellement tacite
ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100125	GHU APHP SUN SITE PITIE SALPETRIERE	75013 - PARIS 13	Installation de chirurgie esthétique	11/05/2026	11/05/2026	Renouvellement tacite
ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100232	GHU APHP NUP SITE BICHAT C BERNARD	75018 - PARIS 18	Installation de chirurgie esthétique	12/05/2026	12/05/2026	Renouvellement tacite
ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS	15 - Etablissement Public Régional d'Hospitalisation	750100273	GHU APHP SUN SITE TENON	75020 - PARIS 20	Installation de chirurgie esthétique	10/05/2026	10/05/2026	Renouvellement tacite
HOPITAL PRIVE GEOFFROY SAINT-HILAIRE	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750300071	HOPITAL PRIVE GEOFFROY SAINT HILAIRE	75005 - PARIS 05	Installation de chirurgie esthétique	12/05/2026	12/05/2026	Renouvellement tacite
FONDATION INSTITUT ARTHUR VERNES	63 - Fondation	750300097	INSTITUT ARTHUR VERNES	75006 - PARIS 06	Installation de chirurgie esthétique	10/05/2026	10/05/2026	Renouvellement tacite
GCS OUDINOT COGNACQ JAY	89 - Groupement de Coopération Sanitaire Privé	750300121	CLINIQUE SAINT JEAN DE DIEU	75007 - PARIS 07	Installation de chirurgie esthétique	12/05/2026	12/05/2026	Renouvellement tacite
SAS CLINIQUE DE L'ALMA	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750300139	CLINIQUE DE L ALMA	75007 - PARIS 07	Installation de chirurgie esthétique	10/05/2026	10/05/2026	Renouvellement tacite
SAS CLINIQUE TURIN	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750300154	CLINIQUE TURIN	75008 - PARIS 08	Installation de chirurgie esthétique	10/05/2026	10/05/2026	Renouvellement tacite
SAS HOPITAL PRIVE DES PEUPLIERS	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750300360	HOPITAL PRIVE DES PEUPLIERS	75013 - PARIS 13	Installation de chirurgie esthétique	11/05/2026	11/05/2026	Renouvellement tacite
SARL SARRETTE	72 - Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	750300550	CLINIQUE SAINTE GENEVIEVE	75014 - PARIS 14	Installation de chirurgie esthétique	11/05/2026	11/05/2026	Renouvellement tacite
SAS CLINIQUE CHIRURGICALE VICTOR HUGO	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750300741	CLINIQUE CHIRURGICALE VICTOR HUGO	75016 - PARIS 16	Installation de chirurgie esthétique	10/05/2026	10/05/2026	Renouvellement tacite
SAS CENTRE MEDICO CHIRURGICAL BIZET	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750300766	CLINIQUE BIZET	75016 - PARIS 16	Installation de chirurgie esthétique	11/05/2026	11/05/2026	Renouvellement tacite
NOUVELLE SA DE LA MUETTE	73 - Société Anonyme	750300840	CLINIQUE DE LA MUETTE	75016 - PARIS 16	Installation de chirurgie esthétique	10/05/2026	10/05/2026	Renouvellement tacite
SAS CLINIQUE REMUSAT	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750300857	CLINIQUE REMUSAT	75016 - PARIS 16	Installation de chirurgie esthétique	10/05/2026	10/05/2026	Renouvellement tacite
SAS CLINIQUE PAUL DOUMER (TROCADERO)	73 - Société Anonyme	750300881	CLINIQUE DU TROCADERO	75016 - PARIS 16	Installation de chirurgie esthétique	10/05/2026	10/05/2026	Renouvellement tacite
SAS CLINIQUE INTER PARC MONCEAU	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750300915	CLINIQUE INTERNATIONALE PARC MONCEAU	75017 - PARIS 17	Installation de chirurgie esthétique	10/05/2026	10/05/2026	Renouvellement tacite
SAS ALLERAY	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750301137	CLINIQUE CHIRURG ALLERAY LABROUSTE	75015 - PARIS 15	Installation de chirurgie esthétique	12/05/2026	12/05/2026	Renouvellement tacite
SAS CLINIQUE DU MONT-LOUIS	95 - Société par Actions Simplifiée (SAS)	750301145	CLINIQUE DU MONT LOUIS	75011 - PARIS 11	Installation de chirurgie esthétique	10/05/2026	10/05/2026	Renouvellement tacite

Préfecture de Police

75-2026-05-12-00001

Arrêté n°2026-00569 autorisant la captation,
l'enregistrement et la transmission d'images au
moyen d'une caméra installée sur des aéronefs
en Seine-Saint-Denis (93) le 12 mai 2026

Arrêté n°2026-00569

autorisant la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen d'une caméra installée sur des aéronefs en Seine-Saint-Denis (93) le 12 mai 2026

Le préfet de police,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 242-1 à L. 242-8 et R. 242-8 à R. 242-15 ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 73 ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2023 relatif au nombre maximal de caméras installées sur des aéronefs pouvant être simultanément utilisées dans chaque département et collectivité d'outre-mer ;

Vu l'instruction ministérielle NOR IOMD2311883J du 30 avril 2023 relative à la procédure d'autorisation des caméras installées sur des aéronefs pour des missions de police administrative ;

Vu le décret du 22 octobre 2025 par lequel M. Patrice FAURE, administrateur de l'Etat du troisième grade, directeur de cabinet du Président de la République, est nommé préfet de police (groupe I), à compter du 23 octobre 2025 ;

Vu la demande en date du 6 mai 2026 formée par la direction territoriale de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis visant à obtenir l'autorisation de capter, d'enregistrer et de transmettre des images au moyen de deux caméras installées sur des aéronefs télé-pilotés afin d'assurer la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens sur la commune d'Aulnay-sous-Bois (93) le 12 mai 2026 ;

Considérant que les dispositions du I de l'article L. 242-5 du code de la sécurité intérieure permettent aux forces de sécurité intérieure, dans l'exercice de leurs missions de prévention des atteintes à l'ordre public et de protection de la sécurité des personnes et des biens, de procéder à la captation, à l'enregistrement et à la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs aux fins d'assurer la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés ;

Considérant que le secteur de la cité du Gros Saule situé sur la commune d'Aulnay-sous-Bois (93) est sujet à la persistance d'un trafic de stupéfiants nuisant à la sécurité et à la tranquillité des habitants et à des épisodes de violences urbaines ayant généré de graves troubles à l'ordre public et entraînant également des nuisances importantes au quotidien pour les habitants de la cité ; que les forces de l'ordre sont fréquemment prises à partie et ciblées par des projectiles ; que le 24 décembre 2025, une patrouille de police s'est vue interdire l'entrée sur le secteur en ayant été bloquée par du mobilier urbain et a été l'objet de plusieurs jets de projectiles ; que le 28 mars 2026, un regroupement d'individus hostiles aux policiers a été constaté, un policier de la Brigade Territoriale de Contact (BTC) ayant été agressé ; qu'il existe un conflit de territoire en cours entre des dealers de la cité des Beaudottes et ceux de la cité des Chalands, générant des

graves troubles à l'ordre public ; que dans la cité du Gros Saule, zone enclavée sans voie de circulation publique à proximité, le recours ponctuel aux caméras aéroportées permet d'appuyer l'action et le déploiement des effectifs de police sur le terrain à l'occasion des opérations de sécurisation et d'adapter le dispositif de sécurité le cas échéant, pour prévenir ou faire cesser les troubles à l'ordre public ;

Considérant que le recours ponctuel aux caméras aéroportées permet de disposer d'une vision en grand angle tout en limitant l'engagement des forces au sol afin d'éviter les menaces pour leur intégrité physique, d'anticiper les velléités d'actions violentes groupées pouvant les viser et, le cas échéant, d'organiser de manière réactive et efficace leur déploiement opérationnel, notamment en cas de mouvement de foule ou d'actions violentes de groupes d'individus ; qu'il n'existe pas de dispositif moins intrusif permettant de parvenir aux mêmes fins ;

Considérant que la demande de la direction territoriale de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis porte sur l'engagement de deux caméras aéroportées qui pourront être en vol en vue de capter, d'enregistrer et de transmettre des images ; que les aires survolées sont strictement limitées aux zones où des troubles à l'ordre public sont susceptibles de se produire ; que la durée de l'autorisation demandée n'apparaît pas disproportionnée au regard de la finalité poursuivie ;

Sur proposition de la direction territoriale de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis,

ARRETE :

Article 1^{er} – La captation, l'enregistrement et la transmission d'images par la direction territoriale de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis sont autorisés à Aulnay-sous-Bois dans le département de la Seine-Saint-Denis (93) à l'occasion de l'opération susvisée au titre de la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens.

Article 2 – Le nombre maximal de caméras pouvant procéder simultanément à des enregistrements est fixé à 2 caméras embarquées sur des aéronefs télé-pilotés.

Article 3 – La présente autorisation s'applique au périmètre délimité selon la cartographie en annexe au présent arrêté.

Article 4 – La présente autorisation est délivrée le 12 mai 2026, de 13h00 à 19h00, pour la mise en œuvre de la finalité précitée.

Article 5 – Le registre mentionné à l'article L. 242-4 du code de la sécurité intérieure est transmis au préfet de police, à l'issue de la période d'autorisation.

Article 6 – Le préfet de la Seine-Saint-Denis, le préfet, directeur du cabinet du préfet de police et le directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur dès l'affichage aux portes de la préfecture de police et sera publié aux recueils des actes administratifs du département de Paris et de la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Paris, le 12 mai 2026

SIGNÉ

Pour le préfet de police

Le sous-préfet, directeur adjoint du cabinet

Charles BARBIER

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester la présente autorisation, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage ou de sa publication :

- **soit de saisir d'un RECOURS GRACIEUX**
le Préfet de Police
7/9, boulevard du Palais - 75195 PARIS RP

- **ou de former un RECOURS HIÉRARCHIQUE**
auprès du Ministre de l'intérieur
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
place Beauvau - 75008 PARIS

- **soit de saisir d'un RECOURS CONTENTIEUX**
le Tribunal administratif compétent

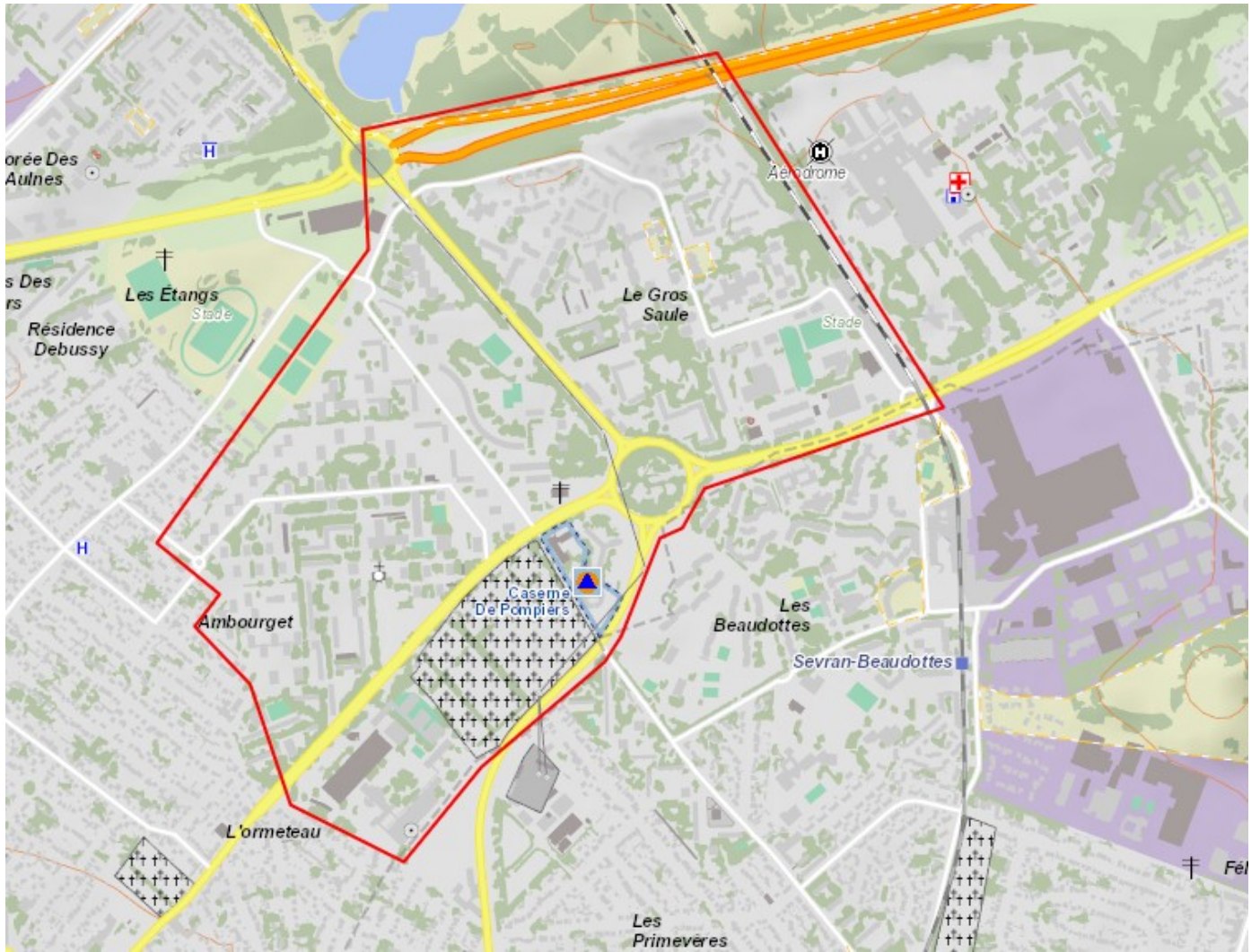
Aucune de ces voies et recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX et HIÉRARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours contentieux, qui vise à contester la LÉGALITÉ de la présente décision, doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIÉRARCHIQUE dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre recours par l'administration, votre demande devra être considérée comme rejetée (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des RECOURS GRACIEUX ou HIÉRARCHIQUE, le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de la décision de rejet.



2026-00569